

Zaventem, 20 mars 2015

Communiqué syndical

Dossier Pension Police :
Plan « Geens » pour la Justice
Y aurait-il un espoir ?

Nous prenons connaissance du plan du ministre de la Justice Geens dans lequel nous lisons en points 389 et 390 que le régime des pensions pour les gardiens de prison serait modifié.

La proposition de futur régime se termine même par : « *Avec une reconnaissance comme métier lourd, l'harmonisation signifierait que la date de début du CPP (congé préalable à la pension) doit être relevée à 58 ans. L'intention est d'introduire ceci progressivement, en accord avec les ministres des Pensions, du Budget et de la Fonction publique.* ».

- Il s'avère que le ministre de l'Intérieur défend justement en ce moment devant le Kern l'idée que TOUS les policiers soient reconnus par le gouvernement comme « métier lourd » ;
- Idée qui ne semble soulever aucun doute ;
- Et nous constatons qu'il en serait ainsi pour les membres du personnel pénitentiaire, ce qui est parfaitement légitime ;
- Comme nous constatons que le ministre de la Justice propose à leur égard, vu le caractère lourd de leur métier qu'il admet bien volontiers, un âge avancé de départ à la pension de 58 ans ;

Aussi pouvons-nous, sans céder à une euphorie exagérée, concevoir comme légitime et raisonnable une reconnaissance comme « métier lourd » pour TOUS les policiers, avec un âge avancé de départ à la pension de 58 ans.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-président national
+32485184952

